

Conditions d'intervention des DJ au sein du Domaine de COLLEN

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des prestations organisées au sein de notre salle de réception, nous souhaitons rappeler les conditions techniques qui s'imposent à tous les DJ intervenant dans notre établissement.

Notre salle est équipée d'un système de sonorisation professionnel (enceintes et amplificateurs) spécialement conçu, réglé et limité afin de garantir une qualité sonore optimale tout en respectant les obligations légales en matière de niveaux sonores et en préservant le confort de nos clients.

L'utilisation de notre système de diffusion est obligatoire, sans aucune exception. Les DJ sont libres d'utiliser leur propre matériel de mixage (contrôleur, platines, table de mixage, ordinateur...), mais la diffusion sonore devra impérativement transiter par notre installation.

Cette règle n'est ni négociable ni discutable. Elle répond à des impératifs réglementaires, techniques et de sécurité. Elle permet également de préserver un matériel de grande valeur, entretenu et calibré spécifiquement pour notre salle.

Nous constatons malheureusement que certains professionnels remettent régulièrement cette exigence en question, tentent d'imposer leur propre système de diffusion ou ne respectent pas les consignes qui leur sont communiquées. Ce type de comportement est incompatible avec les conditions d'exploitation de notre établissement.

Nous attendons de chaque DJ qu'il fasse preuve de professionnalisme, qu'il respecte les lieux, les équipements mis à sa disposition et les règles établies. Une collaboration de qualité repose avant tout sur le respect mutuel.

En conséquence, tout DJ refusant d'utiliser notre système de sonorisation ou ne respectant pas les consignes pourra se voir refuser l'installation de son matériel ou l'accès à la prestation, sans qu'aucune responsabilité ne puisse être imputée à notre établissement.

Par ailleurs, le matériel d'éclairage utilisé devra être exclusivement du matériel professionnel, en parfait état de fonctionnement et conforme aux normes de sécurité en vigueur. Afin de garantir la sécurité des personnes, la fiabilité des installations électriques et le respect des capacités de notre réseau, **l'utilisation de multiprises, prises domestiques multiples ou tout dispositif de raccordement non professionnel est strictement interdite. "Seuls les équipements de distribution électrique de qualité professionnelle, destinés à l'événementiel et conformes aux normes en vigueur, sont autorisés. Les multiprises domestiques et tout système de raccordement non professionnel sont interdits."**

Nous rappelons que le rôle du DJ est avant tout de contribuer à la réussite de la réception en offrant une prestation de qualité, dans le respect des souhaits des mariés, des invités et du lieu qui l'accueille. Une collaboration réussie repose sur le professionnalisme, la discrétion, l'adaptabilité et le respect des règles établies. L'objectif commun de tous les prestataires est de faire de cette journée

un moment inoubliable pour les mariés, qui demeurent les véritables protagonistes de cet événement.

Si ces conditions ne correspondent pas à votre manière de travailler ou à vos exigences techniques, nous comprenons parfaitement votre position. Dans ce cas, nous vous invitons simplement à ne pas accepter de prestations dans notre salle. Cela évitera toute incompréhension le jour de l'événement et garantira une expérience sereine pour l'ensemble des intervenants.

Nous remercions les professionnels qui comprennent et respectent ces règles, contribuant ainsi au bon déroulement de chaque réception.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Benoit FIOLET, gérant

Domaine de COLLEN
lieu dit Collen 62170 LEPINE
0609609087
domainedecollen@gmail.com
www.domainedecollen.fr

